



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litige

Affaires juridiques

(514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 22 septembre 2025

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 2

Chère consœur,

Énergir souhaite apporter certaines précisions aux informations fournies le 17 septembre 2025¹ en lien avec la demande formulée en audience² par la formation.

Contrairement à ce qu'elle le laissant entendre, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle n'a pas besoin de se prononcer sur sa demande visant à permettre l'amortissement des aides financières du PGEÉ qui seront versées à partir du 1^{er} octobre 2025 sur une période de quinze (15) ans pour établir les tarifs de l'année 2025-2026. En effet, l'amortissement des aides financières du PGEÉ sur une période de quinze (15) ans débuterait à l'année 2026-2027.

Par ailleurs, il n'est pas requis, aux fins de l'établissement des tarifs 2025-2026, que la Régie se prononce sur la pièce Énergir-R, Document 1. Également, la Régie pourrait limiter son examen à la section III des pièces Énergir-S, Documents 1 et 2.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

¹ B-0267 et B-0268

² A-0092, Notes sténographiques du 15 septembre 2025 (R-4287-2024, Phase 2), page 48, lignes 20 à 25.